

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 13 août 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, des conseillers Philippe Huart, Clermont Ricard et Louis Godin. L'absence du conseiller Jean-Paul Muir était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2013

4. Correspondances

4.1 Gouvernement du Québec

4.2 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

4.3 Ministère des Transports Québec

4.4 Ministère de la Sécurité publique Québec

5. Affaires découlant

5.1 Vérification MAMROT

5.2 Rapport des ventes juillet Parc Ducharme

6. Affaires nouvelles

6.1 Appui à la municipalité de Lac-Mégantic et demande à Transports Canada

6.2 Amendement résolution 2012-12-08 calendrier des assemblées

6.3 Ajout au contrat travaux de voirie taxes d'accises 2013

6.4 Embauche Alexis Grenon Harvey

6.5 Demande borne sèche Lac Brochet

6.6 Cession de terrain

6.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

6.8 Rémunération du personnel électorale

6.9 Fond Baux de villégiature (Lac Bourgeois)

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2013

7.2 États financiers du mois de juillet 2013

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction juillet 2013

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

2013-08-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Louis Godin et secondé par le conseiller Philippe Huart.

3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2013.

L'adoption du procès-verbal du 9 juillet est reportée

4. Correspondance

4.1 Gouvernement du Québec

Le ministère nous informe qu'une subvention de 41 861 \$ est accordée à notre municipalité dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.2 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministère nous informe que la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme des taxes d'accises a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par le ministère des Transports.

4.3 Ministère des Transports Québec

Le ministère des Transports nous informe d'un dépôt au montant de 975 \$ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées à titre de versement pour l'année 2012.

4.4 Ministère de la Sécurité publique

Le service de l'aide financière nous avise qu'ils ont procédé à l'analyse finale de notre réclamation suite aux pluies abondantes survenues le 11 août 2011 et nous joint un chèque au montant de 7 752.64 \$ pour le paiement final.

5. Affaires nouvelles

5.1 Vérification MAMROT

La lecture d'un communiqué est lue aux citoyens pour les aviser que le MAMROT procède à une vérification de la municipalité suite au dépôt d'une plainte anonyme.

5.2 Rapport Parc Ducharme

Les ventes totales du Parc Ducharme pour les mois de mai à juillet sont au montant de 5 885 \$.

6. Affaires nouvelles

2013-08-02

6.1 Appui à la Municipalité de Lac-Mégantic et demande à Transport Canada pour resserrer les mesures de Sécurité

CONSIDÉRANT QUE la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais veut appuyer la municipalité de Lac-Mégantic dans leur démarche;

CONSIDÉRANT QU'une voie ferrée traverse le territoire de l'agglomération de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par le conseil municipal.

Que le conseil municipal offre ses sympathies aux résidents de la municipalité de Lac-Mégantic et leur souhaite bon courage dans cette épreuve.

Que le conseil de La Bostonnais demande au ministre des Transports, Madame Lisa Raitt, d'accroître les normes de sécurité des wagons transportant des matières dangereuses, notamment :

- Réduire la vitesse aux approches des voies publiques;
- Concevoir des wagons à double paroi avec isolant;
- Limiter le nombre de wagons transportant des matières dangereuses par convoi;

Et ce, afin de prévenir tout incident futur.

2013-08-03

6.2 Calendrier des assemblées

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'amender la résolution 2012-12-08;

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre 2013 est jour d'élection municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 *de la loi sur les élections et référendum du Québec* stipule que le conseil ne peut siéger 30 jours précédents l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit tenir une séance ordinaire avant le 4 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal tiendra sa séance ordinaire le mercredi 2 octobre 2013 à 19 h 30 dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville et que les séances du mois de novembre et décembre soient tenues le second mardi de chaque mois à 19 h 30 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville et qu'un avis public à cet effet soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2013-08-04

6.3 Ajout travaux voirie taxes d'accises 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'ajout de travaux dans le cadre du programme des taxes d'accises;

CONSIDÉRANT QUE l'Entrepreneur Mini Machines Jean Lavoie a produit une soumission pour les travaux de voirie sur le rang sud-est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal octroi le rajout de contrat à l'Entrepreneur Mini Machines Jean Lavoie pour les travaux de voirie au montant de 6 700 \$ taxes non incluses. Que l'inspecteur municipal Luc Richard soit autorisé à faire la surveillance des travaux.

2013-08-05

6.4 Embauche Alexis Grenon Harvey

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a seulement un ouvrier municipal;

CONSIDÉRANT QUE durant les vacances de cet employé il n'a pas personne pour le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal embauche monsieur Alexis Grenon Harvey comme remplaçant temporaire au poste d'ouvrier municipal à compter du 22 juillet au 31 décembre 2013.

2013-08-06

6.5 Demande d'installation de borne sèche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'Association du Lac Brochet concernant une demande pour faire l'installation d'une borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie est fourni par l'Agglomération de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal demande au Service Incendie de l'Agglomération de faire l'étude de la demande d'installation d'une borne sèche au Lac Brochet et nous transmet les résultats.

2013-08-07

6.6 Cession de terrain

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a fait une demande d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de terrain représente une partie infime du lot 21 existant;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de terrain ne peut être utilisée par la municipalité de quelque façon que ce soit;

CONSIDÉRANT QU'une cession de partie de lot doit être obtenue du ministère des Transports pour compléter l'ensemble de la cession.

CONSIDÉRANT QU'une description technique préparée par un architecte est requise en fonction de la nouvelle propriété de l'acheteur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'adite portion de terrain soit cédée à monsieur Guy Duchesneau et que les frais inhérents à cette cession soient entièrement acquittés par le citoyen. Que la mairesse Mme Chantal St-Louis et la directrice générale Mme Josée Cloutier soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2013-08-08

6.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 41 861 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2013-08-09

6.8 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre prochain il y aura élection générale partout à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu que le conseil accepte la rémunération du personnel électoral payable lors d'élections;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accepte le tarif des rémunérations proposé par *la loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités soit l'article 88. Que la présidente d'élection madame Josée Cloutier soit autorisée à agir pour et au nom de la municipalité.

2013-08-10

6.9 Lac Bourgeois

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des villégiateurs qui sont vus accordés un bail de location autour du Lac Bourgeois.

CONSIDÉRANT QUE la demande est une aide financière pour un chemin d'accès à leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité perçoit depuis 2011 des redevances pour les baux de villégiatures sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être redistribuées sur les terres publiques pour des travaux spécifiques, tels qu'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour les nouveaux villégiateurs d'avoir un accès direct avec leurs baux pour pouvoir se construire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal octroie un montant de 5 000 \$ à même les fonds de baux de villégiatures pour faciliter l'accès aux terrains du Lac Bourgeois. Qu'une demande soit transmise à l'Agglomération de La Tuque pour recevoir les sommes et qu'elles soient versées sur les coûts reliés au chemin d'accès du Lac Bourgeois.

7. Trésorier

2013-08-11

7.1 Dépenses mensuelles du mois de juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par le conseil municipal.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juillet 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-07-12

7.2 États financiers du mois de juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juillet 2013 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 le montant est de 244 304.33 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

| | |
|------|---------------|
| 2009 | 8.53- \$ |
| 2010 | 1 534.15 \$ |
| 2011 | 6 242.88 \$ |
| 2012 | 23 081.56 \$ |
| 2013 | 213 454.27 \$ |

8. Permis de construction

Pour la période de juillet, il y a eu 31 permis qui ont été émis avec une valeur de 85 793 \$ rapportant à la municipalité une somme de 325 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 45 et se termine à 20 h.

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 07

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale